



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale de l'enseignement obligatoire

NOTE A DESTINATION DES OPERATEURS EXTERIEURS

Appel à projets 2023 – 2024

**Démocratie scolaire
et activités citoyennes**

Mot d'introduction

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez dans cette note les informations relatives à l'appel à projets en Démocratie scolaire et activités citoyennes.

Celui-ci est proposé aux opérateurs extérieurs qui développent des initiatives dans les établissements scolaires tous niveaux confondus autour des 3 axes suivants :

- *AXE 1 : La démocratie à l'école*
- *AXE 2 : Le fonctionnement des institutions et de nos sociétés démocratiques et les élections européennes de 2024*
- *AXE 3 : Le vivre ensemble*

Cet appel à projets soutient la préparation et la réalisation d'activités pédagogiques, en ce compris la production et la diffusion d'outils d'information ou de sensibilisation, en lien avec un des domaines proposés.

J'attire votre attention sur le fait que les candidatures doivent être rentrées pour le 30 août 2023 au plus tard.

Je vous invite à découvrir ci-dessous le descriptif de cet appel ainsi que la procédure d'introduction de votre candidature.

En espérant que cette initiative suscitera votre intérêt.

Caroline DESIR
Ministre de l'Éducation



Table des matières

Nouveautés et modifications.....	4
Abréviations et acronymes.....	4
Dates importantes et échéances	5
Documents à renvoyer.....	5
Personnes à contacter.....	6
Démocratie scolaire et activités citoyennes.....	7
1. Cadre	7
2. Introduction des candidatures	9
3. Critères de participation et de sélection	10
4. Procédure de sélection	10
5. Suivi du projet	12
Annexe.....	13
Informations concernant l'utilisation de la plateforme SUBside	13
1. Préambule.....	13
2. Démarrer dans SUBside	14



Nouveautés et modifications

Sujet

Cadre : Mise à jour du contenu des axes à développer.

Nouvelle thématique : Vote dès 16 ans aux élections européennes de 2024

Subventions : Les montants des subventions accordées par le Gouvernement de la FWB ont été actualisés.



Abréviations et acronymes

Acronyme / abréviation	Signification
AGCF	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
AP	Appel(s) à projets
ASBL	Association sans but lucratif
DGEO	Direction générale de l'Enseignement obligatoire
MFWB	Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
SUBside	Plate-forme permettant d'introduire une demande de subsides auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Dates importantes et échéances

Mois concerné	Documents à fournir ou actions à mener	Date limite
Juin / Août 2023	Date d'introduction des candidatures	30/08/2023
Octobre 2023	Début des projets	(voir AGCF)
Juillet 2024	Fin des projets	05/07/2024
Septembre 2024	Rapport d'activité + Pièces comptables	30/09/2024



Documents à renvoyer

Document	Destinataire	Date limite de réception
Introduction des candidatures et annexes éventuelles	Plateforme SUBside	30/08/2023



Personnes à contacter

➤ Cabinet de la Ministre de l'Éducation

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
SAAVEDRA Andres	Conseiller	Cellule Ecole et Société	02 801 78 41 andres.saavedra@gov.cfwb.be

➤ Direction d'Appui

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
BERTRAND Laurence	Chargée de mission	Démocratie scolaire et activités citoyennes	02 690 88 37 laurence.bertrand@cfwb.be

➤ Direction générale de la Coordination et de l'Appui

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
DELPORTE Laurent	Attaché (Plateforme SUBside)	En cas de difficultés techniques pour vous inscrire ou pour utiliser la plateforme SUBside	subside@cfwb.be

Démocratie scolaire et activités citoyennes

1. Cadre

Les opérateurs peuvent proposer au Jury de sélection un seul dossier de candidature.

Le présent appel à projets vise :

- Premièrement, la préparation et la réalisation d'activités pédagogiques en lien avec la dimension choisie. Dans les limites du budget disponible, une subvention de 3.500 € pourra être octroyée à chaque projet sélectionné par tranche de 200 élèves concernés par le projet ou au nombre d'écoles partenaires et ce, avec un maximum de 30.000 €.
- Deuxièmement, la production et/ou la diffusion d'outils d'information ou de sensibilisation à destination du public scolaire portant sur la dimension choisie. Dans les limites du budget disponible, une subvention de 5.000 € pourra être octroyée à chaque projet sélectionné.

La Fédération Wallonie-Bruxelles se réserve la possibilité d'exploiter les outils et productions qui sont développés grâce au subside octroyé dans le cadre de cet appel à projets.



Élèves concernés

On entend par « élèves concernés », les élèves qui participent directement et activement au projet et à sa réalisation.

Élèves touchés

On entend par « élèves touchés », les élèves qui bénéficient indirectement du projet.

La subvention couvre une partie ou la totalité des dépenses de fonctionnement, de transport, de frais de personnel, strictement nécessaires à la réalisation du projet. Les dépenses ont un lien direct avec la réalisation du projet.

Toute subvention doit être utilisée aux fins pour lesquelles elle est accordée (Art. 61 du décret du 20 décembre 2011).

Un projet ne peut pas faire l'objet à la fois d'une subvention accordée à l'école et d'une subvention accordée à l'opérateur extérieur (interdiction du double subventionnement).

Cet appel à projets couvre plus précisément les domaines suivants :

AXE 1 : La démocratie à l'école

Sont visés ici les projets qui favorisent, soutiennent et développent les pratiques démocratiques au sein des établissements scolaires. Ils peuvent cibler les élèves, mais aussi les équipes éducatives, les parents ou encore la communauté scolaire dans son ensemble. Ils peuvent porter notamment sur :

- La prise de parole et la participation ;
- L'élaboration collective du Règlement d'ordre intérieur de l'école ;
- Le développement de pratiques favorisant la justice en milieu scolaire ;
- Autre (en lien avec l'axe 1 et à préciser dans la candidature).



AXE 2 : Le fonctionnement des institutions et de nos sociétés démocratiques

Sont visés ici les projets qui développent la connaissance et l'expérimentation par les élèves de :

- Notre système politique et judiciaire ;
- L'éducation à la citoyenneté mondiale ;
- L'éducation à l'environnement ;

Sont visés aussi, à l'occasion du scrutin européen de 2024, les projets qui encouragent les élèves à partir de 16 ans à s'inscrire aux listes d'électeurs et les informent sur les institutions européennes et l'importance de la participation démocratique.



Il est rappelé que les interventions dans les écoles doivent répondre à l'exigence de neutralité telle que décrite aux articles 1.7.4-6 et 1.7.4-11 du Code de l'enseignement et que toute propagande politique est strictement interdite (article 1.7.3-3).



AXE 3 : Le vivre ensemble

Sont visés ici les projets en lien avec la lutte contre les stéréotypes racistes, antisémites et/ou basés sur l'orientation sexuelles, notamment par les pratiques de médiation culturelle, qui offrent à promouvoir et faire connaître l'histoire, les récits, les cuisines, les musiques – in fine les arts – d'autres cultures ;



L'enveloppe globale de l'appel à projets consacrera 40% de son montant à l'axe 3.

2. Introduction des candidatures

Cet appel à projets est ouvert aux organismes extérieurs compris comme toute personne morale sans but lucratif parmi lesquelles :

- Les associations bénéficiant d'un agrément, d'une reconnaissance, ou d'une subvention garantie par une convention pluriannuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'un autre pouvoir public ;
- Les associations créées depuis plus d'un an, qui ne bénéficient pas d'un agrément ou d'une reconnaissance mais qui ont bénéficié d'une subvention de la part d'un service public.

Lorsque plusieurs organismes sont partenaires du projet, une convention explicitant les modalités de partenariat ainsi que les responsabilités assumées par chaque partie dans sa gestion et sa réalisation est établie. Cette convention doit être jointe au dossier de candidature.

Le projet doit être introduit exclusivement en ligne via la plateforme SUBside.



Vous pouvez accéder à la plateforme depuis votre navigateur habituel.

<https://www.transversal.cfwb.be/sub/extranet/dispositif-consulter.sub?sigle=eSE-SF-1A>

Nom du projet : DGEO – Subventions facultatives du système éducatif



Pour plus d'informations sur la plateforme SUBside : Voir annexe



Echéance pour l'introduction de votre candidature

30 août 2023



Documents à télécharger sur la page

www.enseignement.be/appelsaprojets

(Budget prévisionnel, Rapport d'activité, Déclaration de créance, Compte détaillé des recettes et des dépenses, Mode d'emploi simplifié de la plateforme SUBside, etc.)

3. Critères de participation et de sélection

Critères de participation / Recevabilité de la demande

Le respect de l'intégralité de ces critères est un préalable à la sélection d'un dossier de candidature :

- Complétude du dossier (introduit via la plateforme SUBside) pour le 30 août 2023
- Adéquation de la personne morale ;
- Gratuité pour les élèves impliqués et touchés par le projet ;
- Développement d'un projet répondant aux finalités de l'appel.

Critères de sélection

Seront sélectionnés les projets qui répondent au mieux aux critères et indicateurs repris ci-dessous :

- Adéquation à l'article 1.4.1-1. du Décret "portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement" ;
- Articulation du projet par rapport au contexte spécifique de l'école ;
- Interdisciplinarité – Transversalité (plusieurs disciplines, plusieurs classes, plusieurs niveaux intégrés) ;
- Finalités et valeurs développées – dimensions visées ;
- Adéquation du budget sollicité.






4. Procédure de sélection

Un Jury sera mis en place et présidé par la DGEO. Il sera composé :

- d'un.e représentant.e de la Ministre de l'Education ;
- du/de la chargé.e de mission de la DGEO ;
- d'un.e représentant.e de chaque organe de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ;
- d'un.e Inspecteur-trice de l'Enseignement fondamental ordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- d'un.e Inspecteur-trice de l'Enseignement secondaire ordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- d'un.e Inspecteur-trice de l'Enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Jury veillera à respecter une juste répartition géographique des projets, tous réseaux d'enseignement confondus.

Les étapes de cette procédure sont les suivantes :

30 août 2023	Date limite du dépôt des candidatures via la plateforme SUBside.
	<i>Le chargé de mission se tient à la disposition des directions et équipes éducatives : laurence.bertrand@cfwb.be – 02 690 88 37</i>
6 septembre 2023	Le Jury vérifie la recevabilité du projet et son adéquation avec les critères de sélection. Le Jury communique son avis à Madame la Ministre de l'Education au plus tard le 6 septembre 2023, en vue d'une décision par le Gouvernement.
	
30 septembre 2023	Les résultats sont communiqués aux candidats.
	
01 octobre 2023	Début des projets (date informative à confirmer par l'AGCF) - <i>La subvention accordée couvre la période du 1^{er} octobre 2023 au 05 juillet 2024.</i>
	
05 juillet 2024	Fin des projets (date informative à confirmer par l'AGCF) - <i>La subvention accordée couvre la période du 1^{er} octobre 2023 au 05 juillet 2024.</i>
	
30 septembre 2024	Selon les modalités qui lui seront transmises par l'Administration, le bénéficiaire de la subvention fournit les pièces suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Le compte détaillé des recettes et des dépenses - La déclaration de créance - Les pièces justificatives - Le rapport d'activité

5. Suivi du projet

Chaque opérateur externe sélectionné devra remettre à l'Administration un rapport des activités réalisées.

Ce rapport devra nécessairement reprendre les lignes du parcours pédagogique (compétences visées – étapes – méthode et supports pédagogiques utilisés – évaluation des apprentissages) ainsi qu'un bilan réflexif (témoignages des élèves, des enseignants).

Dans cette perspective, un canevas électronique sera communiqué lors des résultats de la sélection définitive.





Annexe

Informations concernant l'utilisation de la plateforme SUBside

1. Préambule



SUBside est une plateforme web transversale qui permet de gérer les dispositifs de subvention, de reconnaissance et d'agrément du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (MFWB).

SUBside, pour qui ?

SUBside est accessible aux personnes morales (asbl, écoles), personnes physiques et aux associations sans personne juridique.

SUBside, pourquoi ?

- **Pour introduire et soumettre une demande** de subvention, d'agrément et de reconnaissance auprès du MFWB ;
- **Pour suivre l'état d'avancement d'un dossier**, depuis son introduction jusqu'à sa clôture, auprès du service compétent de l'Administration ;
- **Pour échanger des informations et des documents** avec le service compétent de l'Administration.

2. Démarrer dans SUBside



→ On accède à la plateforme via le lien :
<https://www.transversal.cfwb.be/sub/extranet/dispositif-consulter.sub?sigle=eSE-SF-1A>

a. Se connecter à la plateforme

Si votre école/association n'a jamais introduit de dossier de demande de subvention via la plateforme SUBside, **vous devrez vous inscrire pour créer un compte**.

Une fois créé, celui-ci vous permettra d'introduire de nouveaux dossiers sans devoir à nouveau encoder toutes les informations administratives relatives à votre école. Vous disposerez également, au fur et à mesure des années, d'un historique de tous vos dossiers.

The screenshot shows the login page of the SUBside platform. The page header includes the logo of the Fédération Wallonie-Bruxelles and the text 'Gestion des subventions et des aides individuelles Les services en ligne'. The main content area is divided into two sections: 'BIENVENUE SUR LE SITE DES SUBSIDES et des AIDES INDIVIDUELLES' and 'DEJA INSCRIT ? Identifiez vous !'. The 'BIENVENUE' section lists the platform's features and includes a 'NOUVEL UTILISATEUR ? Inscrivez vous !' button. The 'DEJA INSCRIT ?' section contains a login form with fields for 'Identifiant', 'Mot de passe', and 'Mot de passe oublié ?', along with an 'S'identifier' button. Three yellow callout boxes with arrows point to specific elements: 'Créer un nouveau compte' points to the 'NOUVEL UTILISATEUR ?' button; 'Se connecter après avoir créé un compte' points to the 'S'identifier' button; and 'Télécharger le manuel d'utilisation de la plateforme en pdf' points to a list of PDF manuals at the bottom of the page.

b. Déposer un dossier sur la plateforme

Une fois votre compte utilisateur créé, vous pourrez vous connecter afin d'introduire un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets.



- Connectez-vous avec **votre identifiant et votre mot de passe** (voir schéma précédent).
- Cliquez sur « **Rechercher une aide** ».



- Indiquez ensuite « **DGEO** » dans la barre de recherche.



- Cliquez sur la loupe correspondant au dispositif « **DGEO – Subventions facultatives du système éducatif** » pour introduire votre dossier.

Difficultés techniques
subside@cfwb.be

 Télécharger la documentation utile

Mes démarches en ligne

 Déposer un Dossier

- Enfin, cliquez sur « **Déposer un dossier** » et **complétez tous les champs du formulaire avant de valider.**
- Si vous souhaitez réaliser l'encodage en plusieurs fois, **enregistrez votre travail et reconnectez-vous plus tard afin de le terminer.**



Il n'y a pas d'enregistrement automatique et votre session expire au bout de 30 minutes d'inactivité.



Cliquez régulièrement sur le bouton « Enregistrer » durant votre encodage.



En cas de difficultés techniques pour vous inscrire ou pour utiliser la plateforme :

- Consultez le [manuel d'utilisation pour personnes morales](#)
- Envoyez un courriel à subside@cfwb.be en mentionnant votre **numéro BCE** ou le **numéro de dossier** si celui-ci est déjà créé.